

ALGERIE TELECOM SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS RELIZANE

REF : DOT/SDT/DRA/01/2025

Relizane : 08/01/2025

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DES TELECOMMUNICATIONS DE
RELIZANE

A Monsieur

HADJAM Ahmed
Cité 1500 Logts Batiment Y N 807 2eme étage Sidi Belabbes

Objet : 2^{eme} Mise en demeure

Dans le cadre de l'exécution du contrat N°79/2024 ayant pour objet la réalisation des travaux de distribution ODN ; et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N° 220 du 26/11/2024 ODN Cité 200 Logts Lpl (Sefah) Oued Rhiou il a été constaté :

- Manque finition des percements des dalles au niveau des blocs.
- Reste les essais de mesure.
- Un FAT au niveau du bloc L4 nécessite une fixation.
- Manque étiquetage et médaillant.
- Les joints non fixé.

Pour cela, votre entreprise est mise en demeure afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours. Faute de quoi le présent ODS sera annulé et le contrat N°79/2024 sera résilier à tort exclusif.



Le Directeur
